

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNDS

Centre national pour le développement du sport

Décision DG n° 2018-36 du 5 septembre 2018 portant nomination du délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport à Saint-Pierre-et-Miquelon

NOR : SPOX1830717S

La directrice générale du Centre national pour le développement du sport,

Vu le code du sport ;

Vu le décret n° 2009-548 du 15 mai 2009 portant modification des dispositions du code du sport relatives au Centre national pour le développement du sport ;

Vu le décret du 5 avril 2017 portant nomination de Mme Armelle DAAM au poste de directrice générale du Centre national pour le développement du sport à compter du 14 avril 2017 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2016 portant nomination de Mme Françoise CHRETIEN dans l'emploi de directeur de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon à compter du 15 mars 2016 ;

Vu la proposition du préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon le 22 août 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Françoise CHRETIEN, directrice de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon, est nommée déléguée territoriale adjointe du Centre national pour le développement du sport à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 2

La directrice générale du Centre national pour le développement du sport est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des sports.

Fait le 5 septembre 2018.

La directrice générale,
ARMELLE DAAM